



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en viticulture (PK viti 2014)

Service producteur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Opportunité : avis favorable émis le 22 novembre 2012 par la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du Label du 6 novembre 2013 (Commission Agriculture)

Cette enquête fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes viticoles de 2006 et phytosanitaires de 2011. Elle répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto 2018 du ministère en charge de l'agriculture, qui vise notamment à caractériser les pratiques phytosanitaires et à mesurer des indicateurs de pression phytosanitaire.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides et apporte des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

Elle a pour objectif de décrire les pratiques culturales et d'exploitation des viticulteurs afin de produire et de suivre des indicateurs de pression phytosanitaire dans le secteur de la vigne, et ceci selon deux axes : la reconstitution de l'itinéraire technique suivi pour la vigne et l'usage des produits phytosanitaires.

L'unité de collecte est la parcelle culturale de vigne plantée en raisin de cuve destiné à produire du vin. L'enquête sera réalisée dans les principaux bassins de production viticole et son champ géographique est déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Onze ensembles géographiques ont été déterminés : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Val de Loire et Midi-Pyrénées.

La collecte est réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs et se déroule en mars 2014 auprès d'environ 7 000 exploitants agricoles. Le temps de passation du questionnaire moyen est estimé entre 60 et 75 minutes. L'enquête sera reconduite environ tous les 5 à 6 ans.

Un comité des utilisateurs a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Il comprend des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, d'instituts techniques et de recherche et des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise).

De plus, un comité de pilotage est créé : il regroupe notamment des services du ministère de l'agriculture (en particulier la direction générale de l'alimentation en charge de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 et la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires) et des services du ministère en charge de l'écologie. Il se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

.../...

La diffusion des résultats s'étendra de fin 2014 à début 2015. Ils permettront la mise à jour des données dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en viticulture.

~~~

**Le Comité émet les recommandations suivantes :**

- ✓ Le Comité encourage le service à poursuivre ses travaux de réflexion en vue de mettre en œuvre, pour les enquêtes futures, un échantillon rotatif ; ceci permettra d'éviter que l'échantillon perdure au delà d'une durée raisonnable et que certaines exploitations agricoles concernées deviennent réticentes à répondre ;
- ✓ Le Comité demande au service de prendre en compte les remarques du pré-label sur les lettres-avis. Il rappelle que, si le service décide de réaliser des appariements ex-post avec des fichiers issus de sources administratives, il doit en faire mention dans ces lettres ;
- ✓ Le service est invité à revoir la formulation des questions 1.8 et 1.9 du questionnaire, dans l'hypothèse où il apparaîtrait utile de recueillir les différentes formes d'aide et où il ne serait pas possible de récupérer l'information correspondante par appariement avec les données administratives. Par ailleurs, la question 1.9 introduit un hiatus ( « engagement... dans aucun cahier des charges ») qui doit être corrigé ;
- ✓ Le Comité souhaite qu'une table de correspondance puisse être établie pour calculer les doses de substances actives à partir de l'indication des produits commerciaux utilisés, dans la perspective des demandes du prochain plan « Phyto 2014-2020 », qui vise à améliorer l'indice de fréquence de traitement des produits phytosanitaires. Le Comité prend note que le service est en mesure de répondre à cette demande.

Le Comité du label de la statistique publique demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

**Le Comité demande que les documents suivants lui soient adressés :**

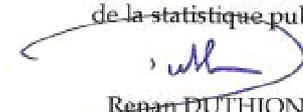
- les lettres-avis finalisées

*Compte tenu de l'obligation européenne et de l'importance de cette enquête pour l'évaluation du plan Ecophyto 2018, il est demandé que le label d'intérêt général soit accompagné du caractère obligatoire.*

Le Comité du Label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture (PK viti 2014) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour la collecte 2014 uniquement**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique

  
Renan DUTHION